

ARRETÉ DE LA CIRCULATION : N° 04 047 AR_20_2023

DEROGATION DE TONNAGE

Le Maire de CHAMPTERCIER,

VU le Code de la Route,

VU les articles 2212-1, 2212-2, 2213-1 et 2213-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'intérêt général,

VU la demande formulée par la Société C.B.A. Centrale à Béton, quartier St Christophe à DIGNE-LES-BAINS

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de prendre toutes les dispositions afin d'assurer la circulation des véhicules de plus de 12 tonnes Rue Principale et Rue du Grand Saint Martin.

ARRÊTE

ARTICLE 1 :

Par dérogation, la circulation des véhicules de plus de 12 Tonnes sera autorisée à emprunter la Rue Principale et la rue du Grand Saint Martin le temps de la livraison du chantier.

ARTICLE 2 :

Cette autorisation est donnée pour le du 21/07/2023 au 21/10/2023 inclus.

ARTICLE 3 :

Seul les véhicule de l'entreprise immatriculés FQ840ZM, BL027GG, AR465SF, CY141YA et ES102SQ bénéficient de cette autorisation.

ARTICLE 4 :

L'entreprise C.B.A. Centrale à Béton, quartier St Christophe à DIGNE-LES -BAINS, prend l'engagement de décharger la commune et ses représentants de toutes responsabilités civiles, en ce qui concerne tous les risques éventuels, et, notamment les conséquences des dommages qui pourraient être causés aux personnes ou aux biens, par le fait d'un accident survenu au cour ou à l'occasion du passage de ses véhicules, et s'engage à supporter ces mêmes risques, et déclarer être assurée à cet effet auprès d'une compagnie française agréée par le Ministère du Travail.

ARTICLE 5 :

Le présent arrêté sera notifié à l'entreprise chargée de la livraison et confiée aux conducteurs des véhicules cités article 3.

ARTICLE 7 :

Le présent arrêté sera affiché sur le panneau d'informations de la commune de Champtercier.

Le Maire de la Commune de Champtercier, le Commandant du groupement de Gendarmerie des Alpes de Haute Provence, sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté, notifié au pétitionnaire et publié dans les formes prescrites.

Fait à Champtercier, le 18 juillet 2023

Le Maire,
Antoine ARENA



Le 18/07/2023